

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des compétences au titre de la formation continue

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'évaluations orales ou écrites [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD), étude de cas concret et production rédactionnelle, etc.] assorties de mises en situation contextualisées, d'études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Les appréciations du collègue des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **Les savoirs de référence et connaissances techniques**

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire mobilise les savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences) en s'appuyant sur l'assimilation réfléchie de savoirs de référence.

2. **Les compétences professionnelles**

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions / interventions complexes et inédites à mener sous stress intense. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. **Les aptitudes professionnelles**

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention en environnement hautement incertain et risqué, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

Évaluation des compétences au titre de la VAE

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : REALISER LES TRAVAUX PREALABLES AUX OPERATIONS DE DEPOLLUTION PYROTECHNIQUE

Activité 1 Maitrise du corpus réglementaire et mise en œuvre dans un environnement pyrotechnique	Identifier l'ensemble de la réglementation nationale et technique du domaine de l'intervention sur munitions, relative aux codes du travail, de la défense et de la sécurité intérieure.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. Pour les candidatures par VAE : Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury.	L'environnement réglementaire et organisationnel dans lequel s'inscrit l'intervention est connu.
	Appliquer à l'intervention sur munitions, substances explosives et restes de guerre, la réglementation correspondante.		La mise en œuvre du corpus réglementaire est conforme aux exigences qualité en vigueur.
	Définir l'organisation de la fonction d'OPREG, ses missions, ses compétences, son domaine d'emploi, son importance et sa chaîne d'information.		La rédaction des différents comptes rendus est conforme à la réglementation en vigueur.

DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

Activité 2 Préparation d'une intervention dans une organisation, un contexte et un environnement réglementés	Identifier et analyser les conséquences de -l'explosion inopinée des munitions conventionnelles au niveau des opérations sur le chantier.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. Pour les candidatures par VAE : Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury.	L'analyse de la situation correspond à la réalité des risques et des impacts.
	Collecter toutes les informations disponibles afin d'évaluer le risque et de définir les priorités et les procédés de mise hors d'état de fonctionnement des munitions non explosées.		Les renseignements ont été recueillis et les modalités d'intervention sont pertinentes.
	Transmettre et apporter les éléments de décision au responsable de chantier sur les procédures à appliquer, les types d'ouvrages de protection à mettre en place et les consignes particulières à élaborer, en relation avec la découverte de munitions ou d'explosifs conventionnels.		Les informations transmises au chef de chantier sont claires, adéquates et argumentées.
	Identifier une zone d'élimination appropriée et faire appliquer les procédures de sécurité du polygone de tir au cours des opérations de destruction.		Les procédures de sécurité et la rédaction des comptes rendus sont maîtrisées.
Activité 3 Recherche de cibles (munitions conventionnelles et restes de guerre)	Déterminer et utiliser les différents appareils de détection géophysique qui permettent de localiser une cible magnétique.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. Pour les candidatures par VAE : Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury.	L'emploi des détecteurs de surface et de grande profondeur est maîtrisé.
	Localiser, marquer et estimer les dimensions des munitions enterrées et non enterrées.		L'implantation d'une zone de travail est réalisée à partir d'un plan. Les outils de localisation (GPS) sont maîtrisés.
	Superviser l'opération d'excavation mécanique des munitions enterrées.		Les ordres transmis au conducteur sont clairs et sans ambiguïté. Les procédures d'approche sont adaptées aux risques.

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : IDENTIFIER ET TRAITER EN SECURITE LES OBJETS PYROTECHNIQUES DECOUVERTS

<p>Activité 1 Identification des munitions</p>	<p>Maîtriser l'usage des explosifs et des artifices et être en mesure de les utiliser.</p>	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>Pour les candidatures par VAE :</p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury.</p>	<p>Les équipements de sécurité individuels sont connus et adaptés à l'intervention.</p>
	<p>Mettre en œuvre et entretenir les matériels radiographiques, interpréter les radiographies et prévenir les dangers des rayonnements ionisants.</p>		<p>Les matériels sont à jour de visite et mis en œuvre conformément à leur DTU. Les balisages de sécurité sont correctement mis en place. Le chargement, le fonctionnement, le système de mise de feu et les éléments de sécurité des munitions sont identifiés.</p>
	<p>Identifier les munitions conventionnelles, les munitions chimiques et biologiques permettant de définir leur mode de fonctionnement et indiquer les dangers qu'ils présentent.</p>		<p>Les munitions sont identifiées, en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - famille d'appartenance ; - risques liés au chargement ; - fonctionnement nominal, effets et zones de sécurité associés ; - état de la munition ; - type de mise de feu. <p>Les possibilités de manipuler ou de déplacer les munitions sont analysées.</p>

DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

Activité 2 Gestion des équipements d'intervention sur munitions	S'assurer de la mise à disposition des équipements nécessaires à l'intervention	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury</p>	Les équipements de protection individuels et collectifs sont adaptés à l'intervention.
	Préparer, utiliser et entretenir les outils et équipements permettant la mise hors d'état de fonctionnement des munitions et des explosifs.		L'utilisation des moyens de neutralisation à distance (mécaniques et pyrotechniques) est maîtrisée.
	Entretenir et mettre en œuvre des véhicules commandés à distance (robots) et leurs accessoires.		L'utilisation d'un véhicule commandé à distance et le choix des accessoires utilisés sont appropriés à l'opération de neutralisation
Activité 3 Intervention sur munitions conventionnelles et non conventionnelles	Choisir et utiliser un matériel de neutralisation pour mettre hors d'état de fonctionnement, briser ou retirer une fusée.	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>Pour les candidatures par VAE :</u></p> <p>Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury</p>	La destruction des munitions cibles est réalisée en sécurité (calcul des zones d'effets). Les mesures permettant d'éviter la transmission de la détonation dans les différentes opérations de transport et de stockage sont respectées.

DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

	<p>Procéder à une mise hors d'état de fonctionnement en portant une tenue de protection.</p>		<p>Les équipements de protection individuels sont portés et adaptés.</p>
	<p>Détruire et neutraliser des munitions conventionnelles, y compris des charges pyrotechniques, par la technique appropriée.</p>		<p>Les mesures d'atténuation des effets dans un environnement pyrotechnique complexe sont maîtrisées. Les éléments pyrotechniques sont manipulés, transportés et stockés conformément à la réglementation</p>
	<p>Réaliser un fourneau afin de détruire une forte quantité de munitions tout en maîtrisant les effets pyrotechniques.</p>		<p>La mise en place des munitions par famille et le dispositif d'amorçage sont conformes aux exigences de sécurité pyrotechnique.</p>
	<p>Identifier les propergols liquides et connaître les risques ainsi que les procédures d'élimination.</p>		<p>L'expertise de la situation correspond à la réalité des risques et des impacts dans un environnement pyrotechnique complexe.</p>